

Guide de l'étudiant en situation de Handicap Edition 2024



Sommaire

Quels sont mes droits et les aides qui existent ?.....	P. 2
La référence handicap	P. 3
Quelques associations	P. 4
Quelques conseils pour prendre soin de soi.....	P. 5

Siège Social

Dans les bureaux de la Fondation INFA
10-12, Av. du Val de Fontenay, 94120 Fontenay-sous-Bois

Lieu de formation et courrier

dans les locaux de la Fondation ITSRS - IRTS MONTROUGE
1 Rue du 11 Novembre, 92120 Montrouge

Tél : 01 82 73 20 73 – Mail : contact@arif-social.fr – Site : <https://cafdes.arif-social.fr/>
Siret : 448 400 887 000 49 – APE : 8559A – Déclaration d'existence : 11 75 364 95 75

Quels sont mes droits et les aides qui existent ?

AIDES FINANCIERES

[Les allocations de la Maison Départementale des Personnes Handicapées \(MDPH\)](#)

L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Pour l'AAH, il faut avoir plus de 20 ans (ou moins si vous n'êtes plus à charge des parents) et avoir un taux d'incapacité de 50% ou plus.

Les prestations de compensation du Handicap (PCH)

Les PCH sont des aides personnalisées pour vous permettre de couvrir les surcoûts liés à votre handicap dans la vie quotidienne (financer une aide à domicile, bénéficier d'une aide technique, aménager un véhicule ou un logement, par exemple).

[Les bourses réservées aux étudiants en situation de handicap](#)

Ces bourses peuvent se cumuler à la bourse sur critères sociaux.

Bourse Handinamique

Elle permet de compenser les surcoûts liés à votre situation, par exemple pour un logement pour personne à mobilité réduite, pour vous déplacer, pour couvrir les coûts en lien avec les études (logiciel, imprimante en braille, interprète en langue des signes, etc.). Elle s'élève à maximum 3 000€ et lors de la demande, il ne faut pas oublier de joindre les devis.

Aide de la Fondation Giveka

C'est une aide qui s'élève à 5 000€ réservée aux étudiants de nationalité française ou suisse en difficulté financière. Elle est renouvelable plusieurs fois. La demande est à faire au CROUS avant le 30 novembre.

LES STAGES

Sur votre lieu de stage, vous pouvez bénéficier d'un aménagement de votre poste de travail et d'aides en fonction de votre situation. Les adaptations relèvent du droit du travail, il vous faudra donc une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Toutefois, les personnes en situation de handicap disposant d'une convention de stage et bénéficiant de la PCH (prestation de compensation du handicap) bénéficient également d'office de la RQTH, mais seulement pendant la durée du stage. N'hésitez pas à vos mettre en lien avec votre référent handicap afin de voir ce qui peut être mis en place.

Siège Social

Dans les bureaux de la Fondation INFA
10-12, Av. du Val de Fontenay, 94120 Fontenay-sous-Bois

Lieu de formation et courrier

dans les locaux de la Fondation ITSRS - IRTS MONTROUGE
1 Rue du 11 Novembre, 92120 Montrouge

Tél : 01 82 73 20 73 – Mail : contact@arif-social.fr – Site : <https://cafdes.arif-social.fr/>
Siret : 448 400 887 000 49 – APE : 8559A – Déclaration d'existence : 11 75 364 95 75

La référence Handicap Etudiant à l'ARIF SOCIAL

MISSION DE RÉFÉRENT HANDICAP ÉTUDIANT A L'ARIF

Dès septembre 2021, sur chaque site de formation un(e) référent(e) handicap étudiant a été mise à la disposition des étudiants et étudiantes en situation de handicap s'ils le souhaitent pour les accompagner, les informer et les conseiller tout au long de leurs formations ainsi que pour garantir la mise en place des aménagements prévus lors des examens.

La référente handicap assure le suivi des étudiants avec des besoins spécifiques afin qu'ils puissent poursuivre leurs cursus avec sérénité.

LE RÔLE DU RÉFÉRENT HANDICAP ÉTUDIANT

La fonction de référent handicap a été créée en 2008, à la suite de la signature de la charte des grandes écoles, FAC/handicap – avec l'adaptation de la loi du 11 février 2005, les établissements d'enseignement supérieur se voient chargés d'inscrire et de former au même titre que les autres étudiants celles et ceux en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.

Tout étudiant en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de santé, quelle qu'en soit la nature – motrice, psychique, sensorielle, maladie invalidante... et quelle qu'en soit la durée, peut bénéficier, s'il le souhaite, des services d'un référent ou des services des étudiants en situation de handicap.

Selon la situation du handicap, différents aménagements peuvent être envisagés. Les aides pédagogiques peuvent être humaines, matérielles ou d'adaptation. Par exemple, les étudiants peuvent avoir un temps supplémentaire pour les examens, le prêt d'un ordinateur lors des examens, une autorisation à utiliser son matériel médical, droit à un ou une secrétaire d'examen, une autorisation de sortie dès la première heure d'examen, etc...

Nous travaillons également à ajuster nos méthodes pédagogiques pour faciliter l'appropriation par tous de nos contenus de formation. Le regard des référents handicaps, porteurs de la parole des étudiants handicapés est précieux pour permettre à l'ensemble des formateurs de se questionner dans ce sens.

LES MISSIONS DU RÉFÉRENT HANDICAP

- **Accueillir, conseiller et accompagner** les étudiants en situation de handicap dans la poursuite de leurs études supérieures - mise en place d'aménagements,
- **Les informer** sur leurs droits,
- **Mettre en œuvre** les procédures et mesures destinées à optimiser leur autonomie, à faciliter leur intégration et garantir l'accessibilité des savoirs,
- **Organiser et suivre** la mise en place des aménagements d'études identifiés par le corps médical en liaison avec les formations,
- **Suivre** avec les services compétents, les mesures visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments.

Contact

Christine CARDINEAU

Assistante de Direction

Tél : 01 82 73 20 73

Mail : ccardineau@arif-social.fr

Siège Social

Dans les bureaux de la Fondation INFA
10-12, Av. du Val de Fontenay, 94120 Fontenay-sous-Bois

Lieu de formation et courrier

dans les locaux de la Fondation ITSRS - IRTS MONTROUGE
1 Rue du 11 Novembre, 92120 Montrouge

Tél : 01 82 73 20 73 – Mail : contact@arif-social.fr – Site : <https://cafdes.arif-social.fr/>

Siret : 448 400 887 000 49 – APE : 8559A – Déclaration d'existence : 11 75 364 95 75

QUELQUES ASSOCIATIONS

De manière concomitante, vous pouvez vous adresser à une association qui pourra aussi vous guider pour différentes démarches. La liste ci-dessous est non exhaustive.

APF France HANDICAP : www.apf-francehandicap.org

Cette association promeut la défense et la représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Leur site internet regroupe des droits, l'hébergement, les loisirs et culture, etc...

LADAPT : www.ladapt.net

LADAPT s'investit dans l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap. Elle propose des établissements de soin, des formations adaptées, de l'accompagnement, etc.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES (APAJH) : www.apajh.org

L'APAJH accompagne tout type de handicap (moteur, sensoriel, mental, psychique, cognitif, etc). Cette fédération propose différents établissements d'accompagnement et de soins. Elle propose également un service en ligne gratuit où vous pouvez avoir des réponses à vos questions (01 44 10 81 50)

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS ET AMIS DES PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES (UNAPEI) : www.unapei.org

L'UNAPEI regroupe des associations pour les personnes en situation de handicap. Cela permet de savoir rapidement quelles associations et quels dispositifs existent près de chez vous.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES DYS (FFDys) : www.ffdys.com

La FFDys est une association accompagnant les personnes Dys, notamment dans le milieu du travail.

Fondation Santé des Etudiants de France (FSEF) : www.fsef.net

La FSEF cherche à faciliter l'accès aux soins des étudiants. Ils ont plusieurs structures en France, notamment d'accompagnement et de soutien des étudiants.

LA FÉDÉ 100% HANDINAMIQUE : www.handinamique.org

C'est un réseau d'entraide de jeunes personnes en situation de handicap, ainsi qu'un réseau d'associations étudiantes. Ils proposent notamment un tutorat, un handicapé pour l'insertion professionnelle ainsi qu'une bourse.

HANPLOI : www.hanploi.com

Hanploi est un site de recrutement pour les travailleurs en situation de handicap

Siège Social

Dans les bureaux de la Fondation INFA
10-12, Av. du Val de Fontenay, 94120 Fontenay-sous-Bois

Lieu de formation et courrier

dans les locaux de la Fondation ITSRS - IRTS MONTROUGE
1 Rue du 11 Novembre, 92120 Montrouge

Tél : 01 82 73 20 73 – Mail : contact@arif-social.fr – Site : <https://cafdes.arif-social.fr/>
Siret : 448 400 887 000 49 – APE : 8559A – Déclaration d'existence : 11 75 364 95 75

QUELQUES CONSEILS POUR PRENDRE SOIN DE SOI

Extrait du petit guide pour prendre soin de soi :

Promotion du bien-être psychologique des étudiant(e)s en relation d'aide, par Agathe BELLEMARE-LEPAGE et Jade PARÉ, doctorantes en psychologie.

TECHNIQUE POUR MAINTENIR L'ÉQUILIBRE DE VIE

Le soutien social

Maintenir une bonne hygiène de vie :

- Le sommeil comme meilleur allié
- Prioriser l'activité physique

Entre études, travail et vie personnelle : départager les différents milieux

Cultiver des passions et intérêts extérieurs aux études ou au travail

Une approche orientée sur les solutions / 8 méthodes de résolution de problèmes :

- 1-Essaie d'identifier le problème qui survient
- 2-Définis ce problème
- 3-Essaie de comprendre le problème
- 4-Fixe-toi des objectifs liés à ce problème
- 5-Pense à plusieurs solutions pour ce problème
- 6-Evalue et choisis la meilleure alternative
- 7-Mets en œuvre la solution choisie
- 8-Evalue l'efficacité de ta résolution de problème

Siège Social

Dans les bureaux de la Fondation INFA
10-12, Av. du Val de Fontenay, 94120 Fontenay-sous-Bois

Lieu de formation et courrier

dans les locaux de la Fondation ITSRS - IRTS MONTROUGE
1 Rue du 11 Novembre, 92120 Montrouge

Tél : 01 82 73 20 73 – Mail : contact@arif-social.fr – Site : <https://cafdes.arif-social.fr/>
Siret : 448 400 887 000 49 – APE : 8559A – Déclaration d'existence : 11 75 364 95 75